



Mot du maire

Bonjour à tous,

Pour commencer, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en nous laissant vous représenter pour encore 4 ans. J'aimerais féliciter les élus sortant pour leurs réélections, souhaiter un bon retour à M. Francis Marcotte et la bienvenue à M. Denis Piché !

Je vous invite à prendre connaissance de toutes les activités organisées à l'approche de la période des fêtes par notre service des loisirs. Ne manquez pas le spectacle extérieur le 19 décembre prochain à 13h sur le terrain des loisirs !

Nous avons débuté la préparation du budget 2022 et celui-ci devrait être adopté le 13 décembre prochain. Je vous invite à venir assister à la rencontre à cet effet.

Deny Lépine, maire



Prochaine réunion du conseil :

Lundi 13 décembre 2021 à 19h30

Pour joindre votre Municipalité :

Deny Lépine, maire	418 326-1410 mairie@st-alban.qc.ca	Alex Girard coordonateur des loisirs	loisirs@st-alban.qc.ca
Bureau municipal	418 268-8026 info@st-alban.qc.ca	École Du Goéland	418 268-3332
Centre communautaire	418 268-3557	Parc Régional	418 268-6681 info@parcportneuf.com
Bibliothèque	418 268-3557	Urgences :	911

Horaire du bureau municipal : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Résumé de la dernière séance du conseil :

Association des personnes handicapées de Portneuf – Adhésion annuelle

La municipalité de Saint-Alban adhère à l'Association des personnes handicapées de Portneuf pour la somme de 50 \$.

Carrefour F.M. Portneuf

La municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 500 \$ au Carrefour F.M. Portneuf pour l'année en cours.

Campagne de financement pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire St-Marc (ESSM).

La municipalité de Saint-Alban confirme sa participation à la campagne de financement pour l'ajout d'un gymnase double à l'ESSM, pour un montant minimum de 25 000 \$.

Avis de motion et présentation du projet de règlement 271 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie de la route Saint-Philippe, une partie de la rue Saint-André et la rue Sauveur-Patry pour la saison hivernale 2021-2022.

Avis de motion est donné par M. Denis Piché, conseiller municipal au siège numéro 4 que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 271 sera adopté. Un projet de règlement est également présenté.

Nomination des représentants au conseil des maires de la MRC de Portneuf.

M. Deny Lépine, maire, agira à titre de représentant de la municipalité de Saint-Alban au conseil des maires de la MRC de Portneuf et Mme Julie Quintin agira à titre de substitut.

Nomination des représentants au conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

M. Francis Marcotte est nommé représentant de la municipalité de Saint-Alban au conseil d'administration de la RRGMRP et M. Deny Lépine agira comme représentant suppléant.

Demande d'aide financière – Ancienne centrale hydroélectrique

Le conseil municipal présentera une demande d'aide financière au ministère de la Culture pour un projet de rénovation de l'ancienne centrale hydroélectrique.

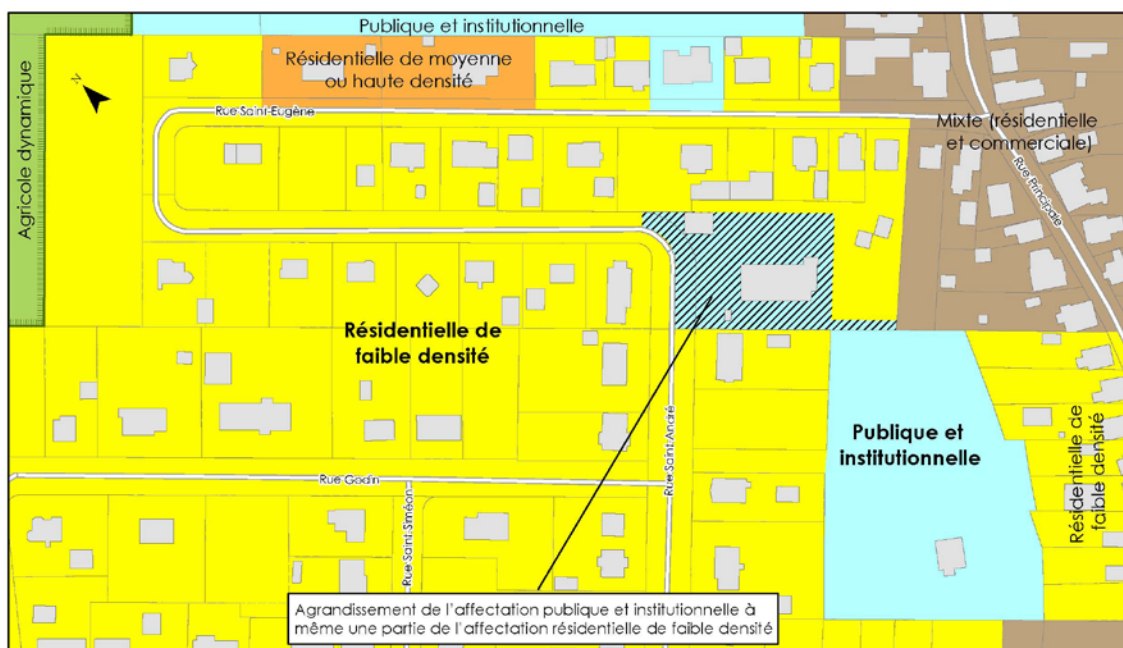
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par un (1) projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro URB-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement numéro URB-05.12 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5



Conformément aux directives émises ainsi que des décrets et arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie, une consultation écrite se déroulera concernant ces projets sur une période de quinze (15) jours soit du 25 novembre 2021 au 10 décembre 2021.

Toute personne qui le souhaite peut transmettre durant cette période ses questions ou ses commentaires par écrit à l'égard de ce projet de règlement à l'adresse suivante : dg@st-alban.qc.ca . Ils peuvent également être déposés à la réception du bureau municipal ou transmis par la poste au 241 rue Principale à Saint-Alban, Québec, G0A 3B0.

Le projet de règlement numéro URB-05.12 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toute question ou pour obtenir une copie du projet de règlement, vous pouvez prendre contact avec le soussigné. Une copie est également disponible sur le site Internet.

Donné à Saint-Alban, le 25 novembre 2021.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général.

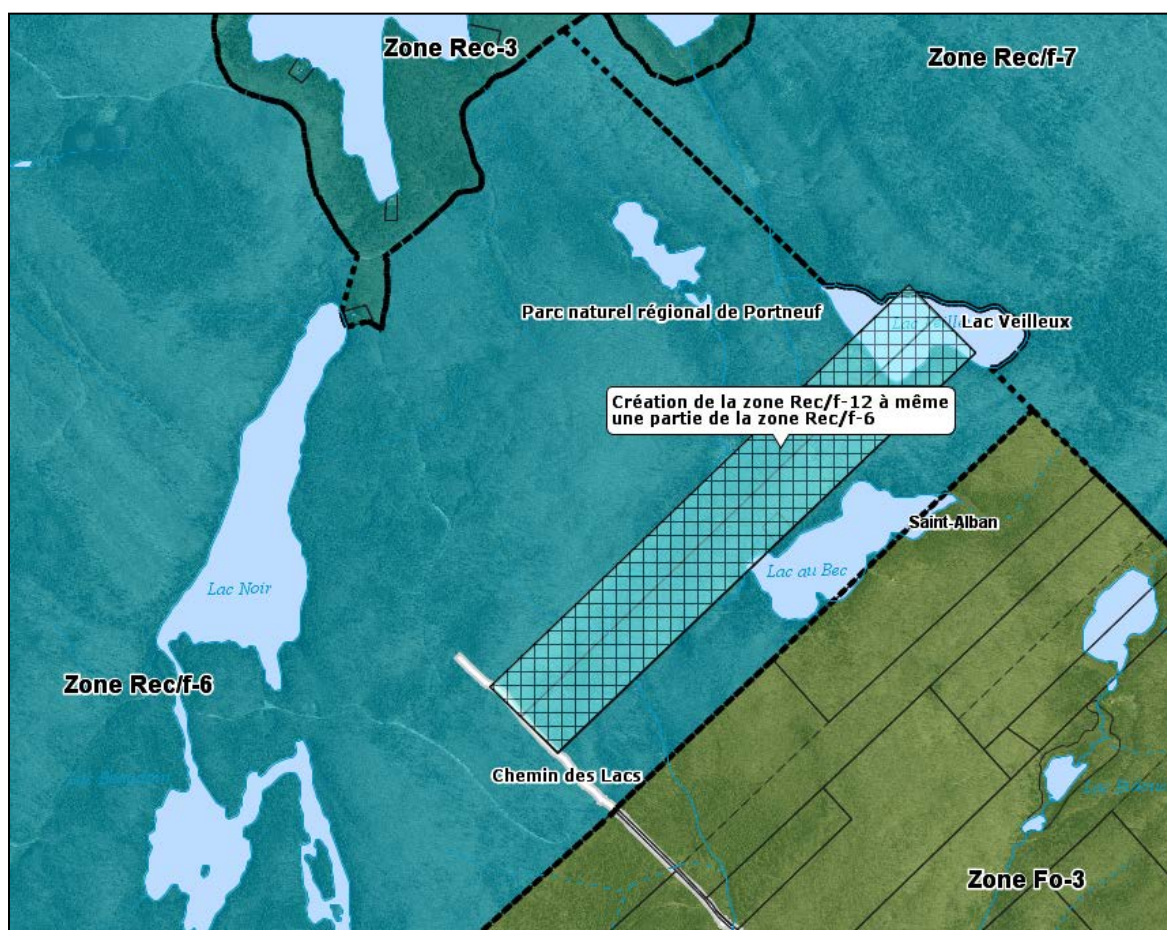
AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro URB-05.10 adopté le 9 août 2021 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05.

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 9 août 2021, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro URB-05.09 intitulé " Règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier les modalités applicables à certaines zones forestières et récréatives ". Ce second projet de règlement contient des dispositions visant à :

- Modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'exiger le respect des conditions d'émission du permis de construction édictées à la sous-section 4.3.3 dans les zones forestières et récréatives Rec/f-8, Rec/f-10 et Rec/f-12, lesquelles regroupent des terrains privés;
- Modifier le règlement de lotissement de manière à exiger une superficie minimale de 4 hectares pour les terrains destinés à des fins résidentielles à l'intérieur de ces trois zones;
- Modifier le règlement de zonage de manière à permettre les résidences saisonnières à l'intérieur de la zone forestière et récréative Rec/f-8 qui est comprise entre le lac Clair et le Parc naturel régional de Portneuf;
- Prévoir des restrictions relatives à l'abattage d'arbres qui seront applicables dans la zone forestière et récréative Rec/f-8 afin d'assurer le maintien d'une lisière boisée le long des limites des terrains privés qui sont adjacentes à la zone récréative Rec-3 et au lac Long;
- Modifier le plan de zonage de manière à créer une nouvelle zone forestière et récréative Rec/f-12, à même une partie de la zone forestière et récréative Rec/f-6, regroupant deux propriétés privées situées dans le secteur des lacs Veilleux et au Bec



2. Demandes de participation à un référendum

Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (de la zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration détaillée des zones concernées, ainsi que des zones contiguës à celle-ci, peut être consultée sur le site web de la municipalité de Saint-Alban : www.st-alban.qc.ca

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 10 décembre 2021 et être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 9 août 2021, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- ♦ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ♦ être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 9 août 2021, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté sur notre site web (www.st-alban.qc.ca) ou aux heures régulières de bureau de votre municipalité, situé au 241 rue Principale.

DONNÉ À SAINT-ALBAN, CE 25 NOVEMBRE 2021.

Vincent Lévesque Dostie, Secrétaire-trésorier

Biblio-Chut! Votre bibliothèque!



Bibliothèque Biblio-Chut
de Saint-Alban

Municipalité de Saint-Alban
st-alban.qc.ca

Réseau biblio CNCA
mabibliothèque.ca/cnca

Centre communautaire Fernand Marcotte
179, rue Principale
Saint-Alban 418.268.3557

francinelanouette@globetrotter.net



HORAIRE D'AUTOMNE

2021

LUNDI : 14 H00 À 16 H00

MARDI : 18 H30 À 20 H00

MERCREDI : 14 H30 À 17 H30

JEUDI : 18 H30 À 20 H00



La carte MUSÉO offre la chance aux abonnés des bibliothèques du Réseau IBLIO CNCA de partir à la découverte de musées et de leurs fascinantes expositions.

Pour profiter du service, l'abonné n'a qu'à se rendre à sa bibliothèque municipale et emprunter la carte MUSÉO. Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Ce qu'il faut savoir à propos de la carte MUSÉO

Service en vigueur **d'octobre à mai**;

Offert aux **abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA**. Vous n'êtes pas membre? **Visitez votre bibliothèque pour vous abonner**;

Disponible au comptoir de prêt des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA;

Laissez-passer pour **l'admission* gratuite** dans les musées participants;

Valide pour **2 adultes et 2 enfants âgés de 16 ans et moins**; le tarif régulier selon l'âge s'applique à toute personne additionnelle;

Prêt d'une durée de 7 jours non renouvelable;

Limite de 2 cartes MUSÉO par carte d'abonné / En cas de perte, des frais de 20 \$ s'appliquent.



Bonjour à tous,

Dimanche le 12 Décembre 2021 aura lieu la parade du Père Noël afin d'amasser vos denrées non périssables pour le Noël du Pauvre. Nous parcourrons les rues plus au centre du village puis nous passerons dans les rangs Saint-Joseph et Rivière Blanche. Toute notre équipe de bénévoles débutera la parade à 13 heures.

Un gros merci pour votre générosité encore cette année. Au plaisir de vous voir autant les petits que les grands.

*Tous les dons seront entièrement remis à des gens de Saint-Alban.

Inscription : Noël du Pauvre

Téléphone 418-268-8943

Portneuf s'illumine pour le



Le 3 décembre 2021 à 19 h 30, Portneuf s'illumine pour le Sapin de l'Espoir. L'événement se veut un grand rassemblement portneuvois. Donc, dans chaque municipalité du comté de Portneuf, un sapin s'illuminera à 19 h 30 et une volée de cloches suivra pour débiter les festivités de décembre. De plus, les écoles, services de garde et Cercles de Fermières ont été sollicités afin de faire des ornements qui pareront de leurs plus beaux atours nos sapins, et ce, avec des matières recyclées d'industries du comté. Ces ornements sont vendus au coût de 5 \$ et les fonds sont amassés pour le Relais pour la vie. Espérant que vous serez présents dans vos municipalités respectives et veuillez consulter notre page Facebook Portneuf s'illumine pour un suivi régulier.

Renée Poulin
Responsable de Portneuf s'illumine
(Sapin de l'Espoir)

Cette année j'ai suggéré aux membres du conseil de la municipalité de décorer notre village pour le temps des Fêtes et ils ont tous acceptés. Grace au savoir-faire des gens de notre beau village, nous avons confectionné des décorations sans que cela ne coute une fortune. Je tiens à remercier et féliciter notre super équipe, mesdames Louise Audet, Céline Moisan, Carmelle Perreault ainsi que mon conjoint monsieur Ghislain Naud.



Un gros merci à vous tous !!
Carmen Marquis, conseillère



Le Carrefour F.M. Portneuf demeure toujours disponible pour vous, aux heures habituelles.

N'hésitez pas à nous téléphoner. Pour toutes questions.

Tél : 418-337-3704 / 1 888-337-3704

Courriel : carrefourfmportneuf@globetrotter.net

Vous êtes à faible revenu ? Vous aimez cuisiner ? Vous voulez économiser ?



Joignez-vous à notre groupe de cuisine collective de St-Casimir!

Le Carrefour FM Portneuf vous invite à participer à son groupe de cuisine collective dans la région de Portneuf. Que ce soit pour compléter vos besoins alimentaires, pour améliorer vos connaissances culinaires ou tout simplement pour le plaisir, c'est un rendez-vous!

Qui peut participer ?

Les familles monoparentales, recomposées et les personnes seules, à faible revenu, de la région de Portneuf.

Où ?

Au Centre paroissial de St-Casimir (220, boulevard de la Montagne)

**Pour information et inscription 418-337-3704 ou 1 888 337-3704
ou par courriel : carrefourfmportneuf@globetrotter.net**



COMMUNIQUÉ



Le 14 octobre 2021

OUVERTURE D'UN 2^E POINT DE SERVICE À SAINT-MARC

C'est jeudi le 14 octobre dernier que se tenait l'ouverture officielle d'un 2^e point de service du Halo Entraide communautaire et Aide à domicile, au 1000 boulevard Bona-Dussault à Saint-Marc-des-Carières.

D'ailleurs, monsieur le maire de St-Marc, Maryon Leclerc a accueilli avec enthousiasme l'ouverture de ce point de service, à la fois pour la ville de St-Marc mais aussi pour l'ouest de Portneuf.

Dans son allocution, la présidente du conseil d'administration, Jane Mitchell a souligné que toute l'équipe du Halo était fébrile, mais surtout très fière de pouvoir mieux desservir la population de l'ouest de Portneuf et de donner une meilleure accessibilité à nos employés de l'ouest.

“Malgré la pandémie qui nous a tous affecté de façon différente, le Halo a le vent dans les voiles, ça bouge, les idées fusionnent, les discussions sont vives et les réalisations se concrétisent”, conclue-t-elle.

Le Halo a maintenant deux adresses, **mais un seul numéro : 418 285-2935.**

(sur la photo de gauche à droite : le maire de la Ville de Donnacona, M. Jean-Claude Léveillé, au centre le maire de la Ville de St-Marc, Maryon Leclerc et à droite, le député de Portneuf Jacques-Cartier à la Chambre des Communes, M. Joel Godin. En arrière : des membres du CA et des employés.)

-30-

Référence :

Francyne Bouchard
Agent de développement
Le Halo entraide communautaire
fbouchard@lehalo.ca

Information :

Isabelle Moffet
Directrice générale
Le Halo entraide communautaire
imoffet@lehalo.ca

AIDEZ LES LUTINS!

UN OURS POLAIRE S'EST ÉVADÉ DU PÔLE NORD!

Les 15 lutins qui se cacheront dans
le village tenteront de le retrouver
mais ils auront besoin de votre aide!

• DÈS LE 6 DÉCEMBRE •
• JUSQU'AU 11 JANVIER POUR PARTICIPER •

Est-ce que vous le
retrouverez dans les rues de
Saint-Alban?

POUR AIDER LES LUTINS, TU DOIS:

Trouver les lutins qui viendront visiter le village, les placer dans le bon ordre et répondre à leurs énigmes!

1. Rends-toi au point de départ avec l'indice que je te donne.
2. Continue ta chasse aux lutins, trouve leur nom et la réponse à leurs énigmes.
3. Fais une liste de 1 à 15 avec le nom des lutins dans le bon ordre et tes réponses.
4. Envoie-moi ta liste et tes réponses par courriel: loisirs@st-alban.qc.ca.
5. Cours la chance de gagner des prix de participation qui te seront envoyés directement par les lutins!

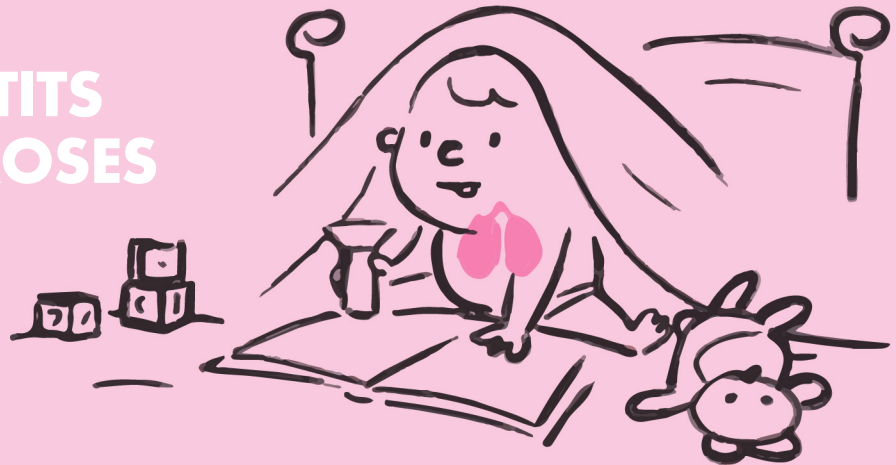
• PREMIER INDICE •

Vous trouverez le premier lutin là où se trouve un grand sapin illuminé qui décore le village de Saint-Alban. C'est aussi là où il y a une fontaine d'eau. À partir de là, vous devrez trouver les autres lutins dans le bon ordre selon les indices.



POUR DES P'TITS POUMONS ROSES ET EN SANTÉ

**NE FUMEZ PAS
EN PRÉSENCE
DE VOS ENFANTS.**

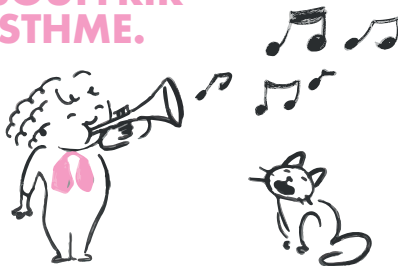


Contenant plus de 7 000 produits chimiques, **la fumée secondaire est particulièrement néfaste pour la santé respiratoire des bébés et des enfants.** L'exposition à cette fumée nocive peut provoquer ou accentuer plusieurs problèmes respiratoires chez les enfants : toux, rhume, bronchite, pneumonie et asthme.

ATTENTION, POUMONS FRAGILES!

Les poumons des enfants ne sont pas encore complètement formés. Jusqu'à l'adolescence, ils ne sont pas aussi forts que ceux des adultes. Cette immaturité des poumons les rend plus vulnérables aux dommages causés par la fumée de tabac. De plus, la nicotine peut nuire au développement des poumons des enfants.

**LES ENFANTS
DE FUMEURS ONT
DE 2 À 4 FOIS
PLUS DE RISQUES
DE SOUFFRIR
D'ASTHME.**



RESPIRATION TOXIQUE

Les bébés et les jeunes enfants respirent de 2 à 3 fois plus vite que les adultes. Cela les amène à absorber les substances nocives en plus grande quantité.

POUMONS ROSES MENACÉS

Au-delà du fait qu'il change la couleur des murs et des plafonds, le goudron de la fumée de tabac qui noircit les poumons des fumeurs s'accumule aussi dans les poumons des enfants exposés à la fumée secondaire.

Résultat : bye-bye, p'tits poumons roses et en santé!

PROTÉGEONS-LES!

Les poumons sont époustouffants :
ils permettent aux enfants de respirer, courir,
parler, rire, jouer...

PASSEZ À L'ACTION CONTRE LA FUMÉE SECONDAIRE

1. FAITES DE VOTRE MAISON UNE ZONE 100% SANS FUMÉE.

- Dans la maison, on ne fume pas, même sous la hotte, dans le sous-sol, dans le garage...
- À l'extérieur, on fume loin des portes, des fenêtres et du patio.
- Profitez d'un déménagement pour mettre la fumée dehors!

2. FAITES DE VOTRE VOITURE UNE ZONE 100% SANS FUMÉE.

- Dans la voiture, on ne fume pas, même avec les vitres baissées, le toit ouvert, la ventilation ou la climatisation activée...
- Si des fumeurs roulent avec vous, offrez-leur de faire des arrêts pour sortir fumer.

IMPORTANT : ces consignes valent pour tous – même les visiteurs! – et en tout temps, même si les enfants sont absents.

3. À L'EXTÉRIEUR, ASSUREZ-VOUS QU'ON NE FUME PAS PRÈS DES ENFANTS ET DES FEMMES ENCEINTES.

- Même sur le balcon, au parc ou en marchant, la fumée secondaire menace la santé des enfants s'ils se trouvent près du fumeur. Elle est moins concentrée, mais toujours dangereuse...

La loi interdit de fumer des produits du tabac ou de vapoter :

- dans les **VOITURES** en présence d'enfants de moins de 16 ans;
- dans les **AIRES DE JEUX** pour enfants, sur les terrains sportifs et de jeu.



BON À SAVOIR

Ces conseils valent aussi pour la vapeur de cigarette électronique (vapoteuse) et, bien entendu, la fumée de cannabis.

UNE OCCASION D'ARRÊTER?



Les sites web
jarrete.qc.ca
et defitabac.ca



La ligne
1 866 jarrête
(527-7383)



Les **pharmaciens**
et les **médecins**,
des alliés pour
écraser

Une réalisation de :



En partenariat avec :



Marché de Noël

les 11-12 décembre 2021

de 10h00 à 16h00

À l'aréna et la salle paroissiale de Saint-Ubalde

Encouragez l'achat local pour les fêtes!

*Chasse aux lutins
et rallye familial*

les 11-12 décembre 2021

de 10h00 à 16h00

**Départ et inscription à l'aréna de Saint-Ubalde
entre 10h à 14h**

Valeur de 500\$ de prix à gagner

Venez découvrir la magie de Noël!



Cette année, à vous de participer au retour du

COURRIER DES FÊTES 2021 - 2022

Une autre façon de nous rassembler!

POUR COMPOSER UN MESSAGE POUR UN FOYER DE NOTRE COMMUNAUTÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES:

1. Rendez-vous à la bibliothèque municipale lors des heures d'ouverture.
2. Choisissez un canevas de lettre sur place.
3. Composez un message joyeux qui sera envoyé aléatoirement dans la période des Fêtes.
4. Déposez votre canevas/lettre à l'endroit approprié directement à la bibliothèque.
5. Composez autant de messages que le coeur vous en dit!
6. Vous pouvez participer en composant des messages du 10 novembre au 10 décembre 2021.
7. Le service des loisirs de la municipalité de Saint-Alban prend en charge le traitement des envois postaux.

Le Courrier des Fêtes prend en considération les recommandations sanitaires pour la COVID-19 en guise de prévention à la transmission.



HORAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE

ENTRAINEMENT AVEC



Inscription obligatoire:

418-448-4556 ou janie.bellemare@hotmail.com

LUNDI, MARDI, MERCREDI, SAMEDI

STRETCHING

Lundi soir 16 h 10 à 17 h 10

Centre des loisirs

et/ou

Mercredi soir 17 h 00 à 18 h 00

Centre communautaire Fernand-Marcotte

ABDOMINAUX ET FESSIERS

Mardi soir 18 h 45 à 19 h 30

Centre communautaire Fernand-Marcotte

HIIT

Mercredi soir 18 h 00 à 18 h 30

Centre communautaire Fernand-Marcotte

ENTRAINEMENT SPÉCIAL

FIN DE SEMAINE

Cours variés de 30 mins chacun

Samedi le 13 et samedi le 27 novembre

10 h 30 - 14 h 00

Apportez votre lunch et des collations



20 \$ à l'unité

150 \$ carte de 10 h de cours

APPLICATION DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

HALLOWEEN

QUELQUES PHOTOS DE VOS
MAISONS DÉCORÉES



HALLOWEEN

QUELQUES PHOTOS DE VOS
MAISONS DÉCORÉES



Merci de votre participation!



HALLOWEEN

QUELQUES PHOTOS DE VOS
MAISONS DÉCORÉES



La féerie de Julie et Denis...



Petits et grands sont conviés à un spectacle de chants de Noël de Julie Thibodeau et Denis Piché accompagnés d'une chorale d'enfants de Saint-Alban...

Détails:

Spectacle d'une durée d'environ 1h30;

Feu de joie;

Féerie de Noël et ambiance festive;

**En vente sur place: bouchées sucrées/
chocolats chauds/bière/café/café spécial
festif "Ubald Route 363"/etc.**

Ne manquez pas l'arrivée du Père Noël en fin de spectacle, gracieuseté des entreprises Vallée inc.

Les profits des ventes ainsi que les montants amassés par contributions volontaires et par commandites seront généreusement remis au projet du Skateparc.

**DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 2021 • À COMPTER
DE 13H • SPECTACLE EXTÉRIEUR AU SECTEUR
DES LOISIRS (ACCÈS PAR LES RUES ST-ANDRÉ
ET SAUVEUR-PATRY) • GRATUIT**

INFORMATIONS: 418 268-5652